



AVIS DE COURSE

Coupe de L'Erdre 2025

7M50 / J22

Du 25 au 26 Octobre 2025

Port Breton – Carquefou

Grade 5A

Organiser par :

SNO – Sport Nautique de l'ouest

En partenariat avec :

M7.50

**J[®]
22**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - les règles de classe :
 - [Règles de classe 7M50](#)
 - [Règles de classe J22](#)
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse en hélant.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12h00 le 25 octobre 2024 sur le site du club à la page de l'évènement.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
[Lien vers page de l'évènement](#)

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : [Lien vers page de l'évènement](#)
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- L'épreuve est ouverte à
- 4.2 - tous les bateaux de la classe 7M50 et J22.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1
- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FF Voile, la licence Club FF Voile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FF Voile :
- La licence Club FF Voile mention « compétition » valide
 - Ou
 - La licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne en utilisant le lien suivant : [Lien vers page d'inscription](#)
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :
Droits d'inscription de 75€

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 17 OCTOBRE 2025	Droits à partir du 18 OCTOBRE 2025
7M50 J22	75€ par bateau	110€ par bateau

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
------	----	---

8.3 Jours de course :

Date	7M50	J22
25 octobre 2025	Course à suivre	Course à suivre
26 octobre 2025	Course à suivre	Course à suivre

8.5 L'heure du 1^{er} signal d'avertissement par jour de course :

Jour de course	Classe	Heure 1 ^{er} avertissement
25 octobre 2025	7M50 / J22	13h30
26 octobre 2025	7M50 / J22	9h30

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h00.

ATTENTION CHANGEMENT D'HEURE MOINS 1H

11 LIEU

- 11.1 L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
11.2 L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Samedi 25 octobre : Parcours Raid et/ou construit

Dimanche 26 octobre : Parcours construit

Les parcours sont identifiés par une lettre pour les raids et par un chiffre pour les parcours construits. Ils sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.snonantes.fr/regates-habitable-parcours-inscrip>

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.2 **1** course validée est nécessaire pour valider la compétition.
14.3 a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand **4** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps*.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant

que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

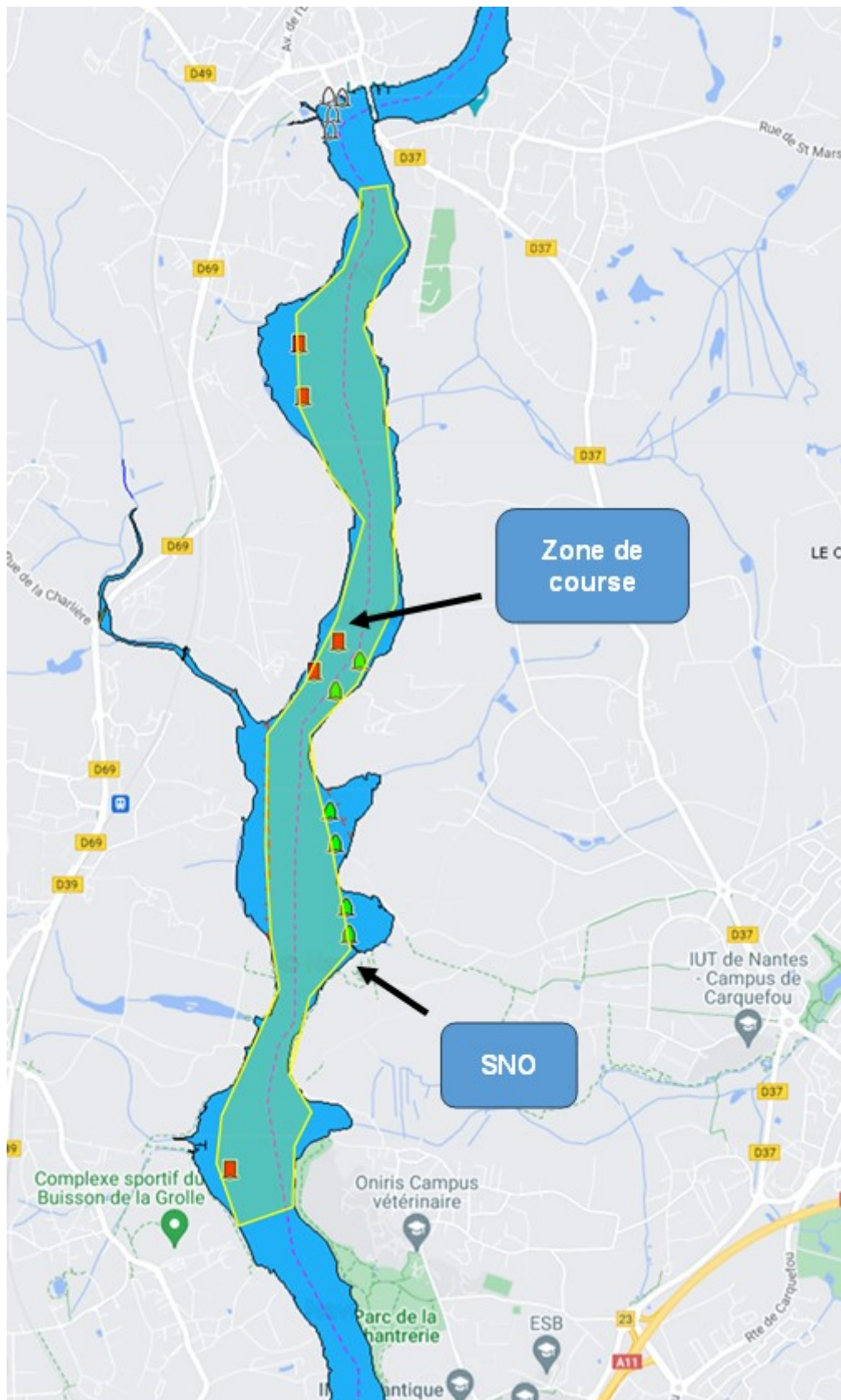
21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *à la discrétion du club organisateur.*

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :
SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST
Tél : 02.40.50.81.51
info@snonantes.fr

ANNEXE 1 : ZONE DE COURSE



ANNEXE 2 : Plan du Site

